

ARRETE N° 2019 - 121 du 20 MARS 2019

La présidente de l'université Paris Diderot – Paris 7,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.952-6-1 ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu les délibérations du conseil académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et aux professeurs (séance du 30 janvier 2019) ;

ARRETE :

Article 1 : Le comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi n°4388 (profil : Linguistique espagnole outillée, Langues de spécialité) est constitué des membres suivants :

Qualité	Civilité	Prénom	NOM	Etablissement	Président (P) - Vice-président (VP)
Interne, rang A	M.	José Carlos	HERRERAS	Université Paris Diderot	P
Interne, rang A	Mme	Natalie	KÜBLER	Université Paris Diderot	VP
Interne, rang A	Mme	Claire	SAILLARD	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	Mme	Sophie	AZZOPARDI	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	Mme	Françoise	RICHER	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	M.	Stéphane	PATIN	Université Paris Diderot	
Externe, rang A	Mme	Carmen	PINEIRA	Université d'Artois	
Externe, rang A	Mme	Gabrielle	LE TALLEC	Université Paris 13	
Externe, rang A	M	Marc	ZUILLI	Université de Versailles	
Externe, rang B	M	José Carlos	DE HOYOS	Université Lyon 2	
Externe, rang B	Mme	Myriam	PONGE	Université Paris 8	
Externe, rang B	M	Daniel	GREGORIO	Université de Valenciennes	

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Article 3 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président et en délégation,
La Directrice des Ressources Humaines
de l'Université Paris Diderot - Paris 7


Christine CLERIC
Raphaële POINTEREAU